

CONSEIL COMMUNAUTAIRE LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°2022-221

Conseillers en exercice :

Présents:

Absents excusés :

Pouvoirs : Votants : 77 63

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre, à dixneuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier

8 séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier 6 Coren à Saint-Flour, après convocation légale en date du

13 septembre 2022, sous la Présidence de Madame Céline

69 CHARRIAUD.

Présents:

MME Agnès AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Robert BOUDON, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, MME Bonnie DELEPINE, M. Philippe DELORT, MME Ghislaine DELRIEU, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Daniel GINHAC, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, MME Olivia GUEROULT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Catherine FOSSE BALDRAN, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Robert BERTRAND, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, M. Vital GENDRE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Marine NEGRE, M. Pascal POUDEVIGNE, MME Patricia ROCHÈS.

Pouvoirs:

- M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
- M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
- M. Daniel MIRAL donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
- M. Bernard COUDY donne pouvoir à MME Olivia GUEROULT
- M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUGNET
- M. Louis PECHAUD donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le 3 0 SEP 2022 , conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portants réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le 3 0 SEP. 2022

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET:

REAMENAGEMENT DES ESPACES FORME ET BIEN ETRE DU CENTRE AQUALUDIQUE – AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

RAPPORTEUR: Monsieur Marc POUGNET

Rappelant que le centre aqualudique intercommunal est ouvert au public depuis juin 2009 ;

Considérant le nécessaire réaménagement des espaces sport fitness et bien être du centre aqualudique, afin de répondre aux attentes de la population locale et touristique et ainsi renforcer l'attractivité de l'équipement ;

Considérant qu'après consultation des entreprises, le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 646 000 € H.T pour le réaménagement des espaces sport fitness et bien être,;

Considérant que cette opération inscrite dans le Contrat Ambition Région signé avec le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes bénéficie d'un soutien financier d'un montant de 92 542 € ;

Considérant que cette opération inscrite dans le Contrat Cantal Développement signé avec le Conseil Départemental du Cantal bénéficie d'un soutien financier d'un montant de 192 000 € pour les espaces intérieurs ;

Considérant que les travaux de réaménagement des espaces extérieurs, sport fitness et bien être bénéficient d'un soutien financier de l'État au titre du Contrat de Ruralité – 2019 et 2020 à hauteur de 407 438 € ;

Considérant que les travaux de réaménagement des espaces sport fitness et bien être bénéficient d'un soutien financier de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 187 350 € ;

Rappelant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 ;

Vu le code de la commande publique, et notamment son article L.2194-1;

Considérant la proposition d'avenant suivant :

Travaux de réaménagement de l'espace forme et bien-être du centre aqualudique :

Vu la délibération du conseil communautaire en date 23 juillet 2021 relative à l'attribution des marchés de travaux pour le réaménagement de l'espace forme bien-être du centre aqualudique ;

Vu la délibération n°2022-168 en date du 23 mai 2022 relative à l'approbation des avenants aux marchés de travaux sur les lots n°1, n°2, n°4 et n°8 ;

Considérant les travaux en plus et moins-values sur les lots n°3 et n°6 tels que décrits cidessous ;

Vu le code de la commande publique, et notamment son article L.2194-1;

Considérant les propositions d'avenants suivants :

Lot n°3 « Faux plafonds, peintures, plafonds tendus », avec l'Entreprise SADIRA :

Travaux en plus-value :

Recoupement feu du plenum de la zone SPA

Travaux en moins-value :

Suppression de la prestation toile noire de l'espace cocoon

Plus-value de 2 572.64 € H.T.

Vu la signature du marché du lot n°3 « Faux plafonds, peintures, plafonds tendus », avec l'Entreprise SADIRA pour un montant de 56 362.60 € HT;

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°3, tel qu'annexé ;

Vu le nouveau montant du marché porté à 58 935.24 € HT ;

Lot $n^{\circ}6$ « Chauffage, eau chaude, plomberie, ventilation », avec l'Entreprise CALMELS PETITFOUR :

Travaux en plus-value :

Ajout de supports de cassettes de ventilation dans les plafonds en toile tendue et ventilation

de l'espace hammam

Travaux en moins-value

Suppression des distributeurs de papier toilette et de savon liquide Plus-value de 2 779.75 \in H.T.

Vu la signature du marché du lot n°6 « Chauffage, eau chaude, plomberie, ventilation », avec l'Entreprise CALMELS PETITFOUR pour un montant de 73 704.53 € HT ;

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°6, tel qu'annexé ;

Vu le nouveau montant du marché porté à 76 484.28 € HT ;

Considérant qu'avec l'ensemble de ces avenants représentant une plus-value de 5 352.39 € H.T., le coût total de l'opération connu à ce jour s'élève à 651 407.49 € H.T. € pour un coût prévisionnel d'opération qui s'élève à 646 000,00 € H.T. ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- APPROUVE les avenants concernant les travaux de réaménagement des espaces forme et bien-être du centre aqualudique, en plus-values aux lots n°3, et n°6 avec les entreprises ci-dessus désignées aux montants susvisés;
- AUTORISE Madame le Président à signer lesdits avenants.

POUR: 68 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE: 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIA

Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

Maître d'Ouvrage : Saint-Flour COMMUNAUTE Village d'entreprises ZA du Rozier Coren . 15 100 St Flour

Réamenagement de l'espace forme bien être du Centre Aqualudique

Lot no:

03 Faux plafonds - peintures - plafonds tendus

ENTREPRISE: SADIRA

AVENANT N° 01

Montant du marché initial :

56 362,60 € H.T.

Date d'établissement des prix:

31/05/2021

Entre les soussignés :

Mme La presidente de Saint Flour Communauté

d'une part

et,

Monsieur LABROSSE Gérald

agissant pour le compte de la société SADIRA ayant son siège social 17 Route de CLERMONT 63 390 GERZAT

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1: OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la suppression et la modifications de prestations suivantes selon le details joint:

Suppression de la prestation toile noir du cocoon (Art 03-09-01-01).

Recoupement feu du plenum de la zone SPA suivant devis AC2P - DE22-0279

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'INCIDENCE FINANCIÈRE

Le detail financier des modifications suivant la liste ennoncée ci avant :

Suppression de la prestation toile noir du cocoon (Art 03-09-01-01).

- 980.00 € ht

Recoupement feu du plenum de la zone SPA suivant devis AC2P - DE22-0279

+ 3 552.64 € ht

L'incidence financière représente une plus value de

+ 2 572.64 € ht.

Prix valeur marché.

ARTICLE 3: MONTANT DE LA DEPENSE AUTORISEE

Le montant de la dépenses autorisée à la suite du présent avenant s'établit comme suit :

Montant initial H.T.	56 362,60		
Précédents avenants	0,00		
Présent avenant	2 572,64		
Montant total H.T.	58 935,24		
T.V.A. 20,00%	11 787,05		
TOTAL T.T.C.	70 722,29		

En lettre : Solxante dix mille sept cent vingt deux euros et vingt neuf centimes (TTC)

ARTICLE 4: DELAIS D'EXECUTION

Voir planning OPC

ARTICLE 5: RENONCEMENT AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce expressément à tout recours pour des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE FINAL

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Mention manuscrite "lu et approuvé"

Fait à St Flour, le 01/09/2022

Le titulaire du marché

Mme La presidente de Saint Flour Communauté

-SADIRA-

17-Route de Ciermont ----63360 GERZAT

Tél.: 04 73 75 77 49 - Fax.: 04 73 16 13 76

SIRET: 350 452 157 000 34

O15-200066660-20220919-DELIB2022-221 DE Date de télétransmission : 30/09/2022 Date de réception préfecture : 30/09/2022





DEVIS

Date: 25/08/2022 Numéro: DE22-0279

Adresse Chantier Centre Aqualudique Route de Chaudes-Aigues 15100 ST FLOUR

Saint Flour Communauté Village d'entreprises ZA du Rozier-Coren 15100 SAINT-FLOUR

Desc	ription	des tra	уацх:

Description	Qté	Unité	P.U. HŢ	Montarit HT
Contre claison CF 1h				
Doublage Cf dans les deux sens sur ossature métallique avec double parement BA 18S et traitement des bandes compris montage et démontage d'une échafaudage roulant pour mise en œuvre (pas de finition peinture prévu car non visible)	36,40	M2	97,60	3 552,64

Clause de réserve de propriété: Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'Intégralité du prix principal et en accessoires. Le défaut de paiement de l'une ou quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre, Toute variation de ces taux sera répercutée sur es prix.

Assurance décennale obligatoire souscrite auprès de la compagnie d'assurance SMABTP N° F54513A1244000/ 001 554795/6 , située 10 rue Marmontel 63057 Clermont-Ferrand Cedex1 valable en France métropolitaine.

	Taux	Base HT	Montant TVA
į	20,00	3 552,64	710,53

Coordonnées bancaires société :

Banque: BANQUE NUGER RIB: 13489044521162620020095

IBAN: FR7613489044521162620020096

BIC: BNUGFR21

VALIDITE DU DEVIS: 2 MOIS

Pour le client (signature précédée de la mention :

Lu et Approuvé, Bon pour Accord)

Total HT	3 552,64
Poste complémentaire	0,00
Total:HT Net	3 552,64
Total TVA	710,53
Total TTC	4 263,17
Net a payer	4 263,17 €

Siret: 82162152100029 - APE: 4331Z - N° TVA Intracom: FR00821621521

17 route de Clermont

63360 GERZAT

Tél: 0473757749

Email: contact@ac2psadira.fr

Maître d'Ouvrage : Saint-Flour COMMUNAUTE Village d'entreprises ZA du Rozler Coren 15 100 St Flour

Réamenagement de l'espace forme bien être du Centre Aqualudique

Lot no:

06

Chauffage Eau Chaude Plomberie Ventilation

ENTREPRISE:

CALMELS PETIT FOUR

AVENANT N° 01

Montant du marché initial

73 704.53 € H.T.

Date d'établissement des prix:

02/06/2021

Entre les soussignés :

Mme La presidente de Saint Flour Communauté

d'une part

et,

Monsieur Alexandre PETITFOUR

agissant pour le compte de la société Société CALMELS PETITFOUR ayant son siège social 21, Avenue du Commandant Delorme – 15 100 St Flour d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1: OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la suppression et la modifications de prestations suivantes selon le details joint:

Suppression des prestations sulvantes prevues au marchés :

Distributeurs de papier toilette

Distributeurs mural de savon liquide

Ajout de supports de cassettes de ventilation dans les plafonds en tolle de l'espace Sauna suivant devis joint.

ARTICLE 2: MONTANT DE L'INCIDENCE FINANCIERE

Le detail financier des modifications suivant la liste ennoncée ci avant :

Suppression des prestations suivantes prevues au marchés :

Distributeurs de papier toilette

4 * 141.72 = - 566.68

Distributeurs mural de savon liquide

4 * 96.12 = -480.60

Ajout de supports de cassettes de ventilation dans les plafonds en toile de l'espace Sauna suivant devis joint pour un montant de 3 827.23 € ht.

L'incidence financière représente une plus value de 2 779.75 € ht.

Prix valeur marché.

ARTICLE 3: MONTANT DE LA DEPENSE AUTORISEE

Le montant de la dépenses autorisée à la suite du présent avenant s'établit comme suit :

Montant initial H.T.	73 704,53
Précédents avenants	0,00
Présent avenant	2 779,75
Montant total H.T.	76 484,28
T.V.A. 20,00%	15 296,86
TOTAL T.T.C.	91 781,14

En lettre : Neuf cent quatre vingt onze mille sept cent quatre vingt un euros et quatorze quatorze centimes (TTC)

ARTICLE 4: DELAIS D'EXECUTION

Voir planning OPC

ARTICLE 5: RENONCEMENT AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce expressément à tout recours pour des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE FINAL

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Mention manuscrite "lu et approuvé"

Fait à St Flour, le 20/06/2022

SCP sté CALMELS PETETROISE Le titulaires dur marchétrage PLOMBENE Siret 454 062 704 08035 - APE 4322A

Mme La presidente de Saint Flour Communauté

TVA Jetrec, FR 52 484 062 704

CALIEV. Cdt Delerine 15100 ST Flour

Av. de la Rép. 48200 St Chély d'Apcher

Tet: 00 206002 63 // Tél: 04 66 31 66 03

Société Calmels Petitfour



21, avenue du Commandant Delorme 15100 SAINT-FLOUR © 04.71.60.02.63

31, avenue de la République 48200 SAINT-CHELY D'APCHER © 04.66.31.66.03

E-mail:sarl.calmels@wanadoo.fr

INSTALLATIONS THERMIQUES TOUS COMBUSTIBLES
CONDITIONNEMENT D'AIR - VENTILATION MECANIQUE
REGULATION

INSTALLATIONS SANITAIRES - ISOLATION SERVICES D'ENTRETIEN ET DEPANNAGE

Compte Bancaire
CA Saint Flour Margeride
16806 04821 57244243000 38
IBAN :FR76 1680 6048 2157
2442 4300 038
BIC: AGRIFRPP868
Siret 454 062 704 00035
RCS AURILLAC

DEVIS

Saint-Flour, le 28 avril 2022

SAINT FLOUR COMMUNAUTE

N°	Désignation	U	Q	Punit	Ptotal
	Réamenagement de l'espace Forme Bien Etre o ST FLOUR	lu Ce	ntre Ac	qualudique	1 rotal
1	Ventilation HAMMAM				
	Tube PVC diam 125, isolation, compris fixations et accessoires et mains d'œuvre	ens	1	775,38	775,38
2	Supportage Caissons Grilles de Ventilation Profilé de supportage mur à mur, compris profilé	. 7			
	entre profilés primaires, suspentes intermédiaires à la charpente, accessoires et mains d'œuvre Location nacelle		1	2 760,25 291,60	2760,25 291,60

Montant HT 3 827,23 TVA 20 % 765,45 Montant TTC 4 592,68

SCP STÉ CALMELS PETTTFOUR

SANITAIRE CHALLEFAGE PLOMBERIE

SIGLAR 062 704 00035 - APE 4322A

TVA intrac FR 52 454 062 704

21 Av. Cdt Delorma 45 700 ST Flour

31 Av. de la Rép. 48200 St Chály 4 Apcher

Tél: 04 77 10002 037/7 lél: 04 66 31 66 03

Sarl Jalmels@wanackop.iv

Validité du devis : 30 jours à compter de la date figura pre la compte de la date figura pre la compte de la date figura pre la compte de la compte

Accusé de réception en préfecture n15 2000 (1556 2022/2019-DELIB2022-221-DE Date de téreption sinssion : 30/09/2022 Date de réception préfecture : 30/09/2022